

# Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

## Protection Judiciaire de la Jeunesse

### Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 12 février 2010

## **CAP MOBILITE 2010 :**

### **PREPARONS LES CONDITIONS D'UNE MOBILISATION DES MAINTENANT**

La circulaire mobilité PJJ 2010 devrait sortir début mars selon les engagements de l'administration. Nous n'avons pas d'informations sur celles concernant les corps communs mais elles ne sauraient tarder.

Elles devraient prendre en compte les projets de fermetures de postes et de structures, la réorganisation des services et des unités et donc les redéploiements des personnels.

Aujourd'hui, nous exigeons de l'administration, d'une manière unitaire avec le SPJJ/UNSA et la CGT/PJJ, le gel des restructurations.

Nous allons interpeller l'administration avant que les circulaires mobilité ne sortent.

Il faut donc que les personnels se mobilisent pour nous faire remonter le maximum d'informations.

### **Nous appelons les sections syndicales et les personnels à demander des audiences départementales et régionales pour connaître pour tous les corps :**

- La liste des postes et des structures fermés retenus après l'arbitrage de la DPJJ
- Les dates de fermeture envisagée
- La liste des postes proposés au redéploiement sur l'ensemble du territoire concerné
- Le nombre de personnels soumis aux redéploiements

Lors de ces audiences, nous devons exiger le gel de toute nouvelle fermeture et, pour celles déjà effectives, des affectations en surnombre dans les structures les plus proches de celles-ci.

Cette démarche est le premier pas pour empêcher l'administration de continuer à démanteler la PJJ comme bon lui semble.

Il nous faudra ensuite, avec l'ensemble des délégués CAP, exiger de l'administration des critères clairs de redéploiements et non des réponses au cas par cas.

Dans cet esprit, nous participerons à toutes les réunions de suivi des redéploiements, non pour gérer avec l'administration les situations des personnels mais pour offrir à tous les mêmes droits : connaissance de tous les postes proposés, priorités claires, pas de fléchage individualisé mais respect des barèmes entre personnels redéployés.

Le respect des règles de mobilité et le respect de la situation des personnels ne pourront exister que si l'ensemble des agents manifeste leur volonté de résister aux projets de l'administration.